

Commune de Chirac

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du Vendredi 26 mars 2021

<u>Date de la convocation</u> : 22 mars 2021		
<u>Nombre de Conseillers</u> :		
<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents</u> : 12	<u>Votants</u> : 15

Le vingt-six mars deux-mille-vingt-et-un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chirac s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Virginie LEBRAUD, Maire de Chirac

Etaient présents : MM Joël SAVIGNAT, C. BOURGOIN, Michel GRANET, Sylvain MANCEAU, Romaric DELAGE, Michel FOURNIER, MMES Virginie LEBRAUD, Mauricette GRANET, Martine MICHEL, Sonia PAGNOUX, Monique PERILLAUD, Bernadette SOULAT

Etaient absents et excusés : M.BESSE et Mes DEVESNE et GEMEAU

M. Thierry BESSE a donné procuration à Joël SAVIGNAT (jusqu'à : 19h30)

Mme Marie DEVESNE a donné procuration à Sonia PAGNOUX,

Mme Catherine GEMEAU a donné procuration à Monique PERILLAUD

Mme Bernadette SOULAT a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu
- Délibérations
 - Vote du BP 2021
 - Vote des taux
 - Demande travaux l'Azur
- Questions Diverses

Madame le Maire présente le compte-rendu du 26 février 2021 qui est adopté à l'unanimité.

1. Délibération n° : 2021/21/7.1

Objet : Approbation du budget primitif 2021 Commune

Madame le Maire présente le budget prévisionnel 2021 aux membres du conseil et donne quelques précisions sur certains postes en fonction des projets précédemment évoqués en conseil municipal (prestations de services, élagage, transport scolaire, charges de personnel).

Le budget communal de fonctionnement est équilibré à 783 569 € avec un excédent de 273 065 € reporté au budget d'investissement qui lui s'équilibre à 483 934 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le budget primitif de la commune 2021 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement : 783 569.00 €
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement : 483 934.00 €

	DEPENSES	RECETTES
<i>Section de Fonctionnement</i>	783 569.00 €	783 569.00 €
<i>Section d'Investissement</i>	483 934.00 €	483 934.00 €
TOTAL	1 267 503.00 €	1 267 503.00 €

2. Délibération n° : 2021/22/7.1

Objet : Approbation du budget primitif 2021 service Assainissement

Madame le Maire présente le budget assainissement prévisionnel 2021 aux membres du conseil.

Le budget de fonctionnement est équilibré à 37 210 € avec un excédent 26 023 € reporté au budget d'investissement qui lui s'équilibre à 103 070 €.

Elle informe que la compétence passerait à la Communauté de Commune de Charente Limousine au 01 janvier 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le budget primitif du service assainissement 2021 arrêté comme suit
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement : 37 210.00 €
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement : 103 070.00 €

	DEPENSES	RECETTES
<i>Section de Fonctionnement</i>	37 210.00 €	37 210.00 €
<i>Section d'Investissement</i>	103 070.00 €	103 070.00 €
TOTAL	140 280.00 €	140 280.00 €

Madame le Maire précise que ces deux budgets ont été acceptés en l'état par le Trésorier de Confolens.

Monsieur Thierry Besse est arrivé à 19h30 et a pu participer à la délibération suivante :

3. Délibération n° : 2021/23/7.10

Objet : Taux d'imposition des taxes locales pour 2021

Madame le Maire informe qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Le conseil propose de conserver les taux de 2020 et décide après délibération,

De fixer à l'unanimité les taux suivants :

➤ Taxe foncière (bâti)	36.19 % (13.30 + 22.89)
➤ Taxe foncière (non bâti)	68.52 %
➤ CFE	17.72 %

4. Demande de l'Azur

Madame le Maire donne lecture de la demande de Monsieur Renaudet concernant des travaux dans la salle de bain et la cuisine du logement de l'Azur.

Après réflexion, le conseil décide de missionner la commission travaux, qui se chargera de faire un point sur les bâtiments de la Commune, et de prioriser les travaux à effectuer.

De plus, elle devra demander des devis supplémentaires car seulement un devis a été présenté.

INFORMATIONS DIVERSES

5. Elagage

Il est présenté deux devis : Etablissement Fourgeaud et la CdC de Charente Limousine concernant la route du stade pour 1.5 kms.

La proposition de la CDC de Charente Limousine à 1 350 € est plus intéressante que celle des établissements Fourgeaud. De plus, la CDC de Charente Limousine emploie des personnes en insertion. La commission des travaux va faire réaliser des devis sur une autre section de la commune.

Madame la Maire rappelle qu'il est interdit d'élaguer du 1^{er} avril au 31 juillet.

6. Ecole

A la fermeture de l'école de Chirac aucune formalité n'a été faite, maintenant la Municipalité de Chabonais souhaite faire payer une participation aux frais pour les élèves de Chirac.

Madame le Maire est invitée à une réunion avec le Maire de Chabonais pour reparler du problème.

7. Matériel et outillages techniques

Il a été prévu au budget une somme d'environ 3 000 € pour l'acquisition d'un souffleur, d'une tronçonneuse, et d'une débroussailleuse, des devis ont été faits par les établissements LARRIGNON à Confolens et ROBERT à Rochechouart. Michel Granet fait le point avec les agents communaux pour acheter le matériel le plus adapté.

Fin de la séance à 20h30